

RENDEZ-VOUS SALARIAL EN ATTENDANT LE DÉGEL LE FOND DE L'AIR EST FRAIS



FO
DGFIP

28 juin 2018

Pour avoir été avancée dans le temps, la réunion du 18 juin 2018 n'a pas pour autant débouché sur une avancée salariale pour les agents de la fonction publique. Pour mémoire, cette réunion découlait directement du protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), rejeté par **F.O.** Parler d'un rendez vous manqué serait plus juste.

UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Le ton a vite été donné par l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2019.

Afin sans doute de faire passer la pilule, le ministre a validé quelques mesures présentées prétendument comme des compensations mais, ne soyons pas dupes !

► La revalorisation de 10 € de la monétisation des jours du Compte Épargne Temps (CET), ainsi que l'abaissement du seuil de déclenchement de 20 à 15 jours n'est qu'un palliatif aux problèmes d'effectif dans les services engendrés par les suppressions d'emploi.

De surcroît, revaloriser des montants ridiculement bas (pour mémoire 125 € bruts / jour pour la catégorie A, 80 pour la catégorie B et 65 pour la catégorie C) ne saurait être considéré comme un gain de pouvoir d'achat.

► La revalorisation des frais de mission des agents : revalorisation de 17 % de l'indemnité kilométrique ainsi que du remboursement des nuitées (110 € pour Paris intra-muros et 70 € en province).

Cette décision ne constitue jamais que la mise en conformité avec la réalité des frais engagés et n'est en aucun cas une augmentation de pouvoir d'achat. Nous allons juste arrêter de payer pour travailler quand nous sommes en mission.

► La reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) pour 2018 : il eût mieux valu une augmentation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des agents plutôt qu'une garantie individuelle pour quelques-uns.

► L'actualisation au 1^{er} janvier 2019 de la compensation à l'euro près de la hausse de la CSG : ce n'est en rien une augmentation de pouvoir d'achat. N'oublions pas que cette indemnité compensatrice est dégressive !

Le résultat de cette réunion pourtant annoncée à grand renforts médiatiques n'est qu'une simple et insuffisante compensation des frais engagés par les agents pour assurer leur mission de service public.

NON À LA RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Sur le plan indemnitaire, à la DGFIP, les discussions concernant la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ont été reportées jusqu'en décembre 2019.

De ce fait, aucune réunion ne s'est tenue entre la direction et les organisations syndicales.

Quoi qu'il en soit, le report n'est pas satisfaisant pour **F.O.-DGFIP** qui exige l'abandon du RIFSEEP, dispositif de rémunération au mérite.

À ce stade, la notion de mérite se situe encore au niveau du régime indemnitaire.

Mais, les dernières annonces du Secrétaire d'État, Olivier Dussopt, laissent penser que le mérite va prendre place dans la rémunération indiciaire.

« UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION... PEU INCITATIF A LA MOBILITÉ »

En effet, parlant de notre système de rémunération, il tient les propos suivants : près de 90 % des rémunérations des agents publics dépendent, en tout ou partie, de l'indice détenu par les agents dans leur corps ou cadre d'emploi.

« Laissant une grande place à l'automatisme, ce système de rémunération présente la faiblesse d'être peu incitatif à la mobilité et pas toujours efficace du point de vue de la dépense publique ».

Des réunions de travail techniques doivent se tenir sous l'égide de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) pour approfondir le diagnostic sur les déterminants de la rémunération des agents publics et définir les mécanismes de reconnaissance des mérites, avant l'examen à la rentrée des différents scénarii d'évolution envisagés en matière de structuration de la rémunération dans la fonction publique.

Voilà qui promet des débats intéressants, la notion de mérite reposant par définition sur des éléments dont la subjectivité n'est plus à démontrer. Chacun peut imaginer être bénéficiaire d'un tel système, car chacun le sait, celui qui ne mérite pas c'est toujours l'autre.

A travers ce dossier, c'est la fonction publique de carrière et sous statut qui est remise en cause, c'est aussi le collectif de travail déjà bien malmené par des conditions de travail en constante dégradation, c'est encore un pas de plus vers l'individualisme croissant, véritable cheval de Troie des garanties individuelles et collectives chèrement acquises par nos aînés.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTEZ ET FAITES VOTER



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE